

DES QUESTIONS ? BESOIN D'AIDE ?

**SOSAPPRENTI.FR**

✉ sos@anaf.fr 📞 m.me/AssoANAF



**APPRENTI-E**

**LES CFA PEUVENT RESTER OUVERT, TON CFA PREVOIT DES COURS À DISTANCE ?**

*Oui*

*Non*

**ES-TU ÉQUIPÉ POUR LES SUIVRE DE CHEZ TOI ?**  
(accès internet, ordinateur...)

*Oui*

*Non*

> Tu peux continuer à te rendre à ton CFA  
> Demande une autorisation de déplacement auprès de ton CFA

> Informe ton employeur  
> Suis tes cours pendant les périodes d'école  
> Ton planning des périodes reste d'actualité

> Pour résoudre les problèmes matériels, renseigne-toi auprès de ton entreprise et de ton CFA  
> Ton planning des périodes reste d'actualité

**TON ENTREPRISE EST-ELLE OUVERTE ?**



*Oui*

*Non*

**LE TÉLÉTRAVAIL EST-IL POSSIBLE ?**

*Oui*

*Non*

> Ton employeur doit te mettre en chômage partiel  
> Tu perçois 100% de ton salaire si tu es au SMIC ou moins  
> Tu n'as aucune démarche à faire : ton employeur se charge de tout  
> N'oublie pas d'échanger avec ton employeur à ce sujet

> Discute des modalités avec ton employeur  
> Pour résoudre les problèmes matériels, renseigne-toi auprès de ton entreprise et de ton CFA

> Tu continues de travailler, dans le respect des gestes barrières  
> Demande une autorisation de déplacement auprès de ton entreprise